

DELIBERATION TYPE

(A adapter dans le cas d'une intercommunalité ou d'une collectivité déjà engagée dans la réduction des pesticides)

Commune de

(Logo de la commune à ajouter en en-tête de la délibération)

Le Conseil Municipal de, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présence du Maire

Présents :

Objet : Adhésion à la « Charte d'entretien des espaces publics en Pays de la Loire »

Monsieur/Madame le/la Maire présente au Conseil Municipal la « Charte d'entretien des espaces publics en Pays de la Loire », proposée par le Syndicat Layon Aubance Louets:

- ❖ Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive Cadre sur l'Eau) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- ❖ En Pays de la Loire, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
- ❖ Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux: protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et de celle des administrés, préservation de l'environnement et reconquête de la qualité des eaux.
- ❖ L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la « Charte d'entretien des espaces publics en Pays de la Loire ».

Fait à.....le.....

Le/la Maire,